Aménagements : services ou équipements qui aident les personnes ayant des besoins particuliers (rampes d’accès pour les fauteuils roulants, rampes de douche, etc.)

Représentant : une personne qui travaille avec une autre personne pour l’aider à accomplir une tâche ou à atteindre un objectif.

Défense des intérêts : aide, assistance et soutien au nom d’une autre personne.

Anti-discrimination : la conviction que tout le monde doit être traité de la même manière, quels que soient son origine, sa race, son sexe, etc.

Recours : demande de modification d’une décision, souvent adressée à un responsable.

Demande : formulaire que vous remplissez pour adhérer à un programme, obtenir un emploi, louer un appartement, etc.

Autonomie : la liberté de faire des choix pour soi-même.

Gestion de cas : un type de rendez-vous au cours duquel un représentant et un participant se rencontrent pour parler de leurs objectifs, de leurs besoins et de tout autre sujet qu’ils souhaitent aborder.

Vie en communauté : un style de logement où deux ou plusieurs personnes sans lien de parenté vivent ensemble. Ce mode de vie peut inclure le partage de certains espaces de vie comme les salles de bain, les cuisines et les salons.

Vie en groupe : style de logement où les participants vivent sur la même propriété mais dans des appartements différents. Ce mode de vie signifie généralement que les familles non apparentées ne partagent aucun espace comme le salon, la cuisine ou la salle de bain.

Communications : moyens de partager des informations, y compris la parole, l’écriture, les e-mails, les SMS, etc.

Confidentialité, droit à la vie privée : protection juridique des informations d’identification personnelle et de la participation aux services d’une personne qui reçoit des services d’une agence.

Conseil : un moment déterminé pour parler de tout ce qui a trait aux traumatismes et à la santé mentale avec un prestataire de santé mentale agréé.

Personnes à charge : toute personne qui dépend de vous pour la plupart de ses besoins financiers. Il peut s’agir d’enfants dont vous vous occupez à temps plein ou à temps partiel. Il peut s’agir de parents ou de grands-parents âgés. Il peut s’agir d’enfants adultes handicapés.

Dictée : mots prononcés à haute voix et écrits par quelqu’un qui écoute.

Dignité : droit d’une personne à être appréciée et traitée de manière éthique.

Exceptions : cas qui ne suivent pas une règle donnée.

Extension : une durée plus longue.

Griefs : conflits, plaintes et préoccupations.

Guérison holistique : soutenir les clients dans tous les aspects de leur vie.

Identifier : faire savoir aux autres qui est quelqu’un.

Activité illégale : actes qui enfreignent la loi.

Danger imminent : danger ou préjudice qui pourrait survenir très prochainement.

Mineur légalement émancipé : personne âgée de moins de 18 ans, mais qui a achevé le processus légal de reconnaissance en tant qu’adulte par les tribunaux de son État et qui est alors légalement séparée de ses parents et peut prendre toutes les décisions pour elle-même.

Mandaté : ordonné par la loi, exigé.

Médiation : action d’aider deux parties à régler un problème, souvent avec l’aide d’une personne qui n’est pas impliquée dans le problème.

Permanent : quelque chose de fixe, qui n’est pas susceptible de changer.

Permission : donner son accord pour que quelqu’un fasse quelque chose.

Politiques : directives que l’on demande de suivre.

Vie privée : le droit de ne pas partager des informations, de garder les choses pour soi.

Recommandations : noms et contacts d’autres groupes, programmes ou personnes susceptibles de vous aider.

Ressources : informations qui peuvent vous aider d’une manière ou d’une autre.

Habitat dispersé : un mode de vie dans lequel une personne participant au programme loue une unité de logement à un propriétaire au sein de la communauté. Dans ce cadre, aucune partie du logement n’est partagée avec d’autres participants au programme de logement qui n’ont pas de lien de parenté avec vous.

Survivant : une personne qui a vécu quelque chose qui l’a mise en danger ou lui a causé du tort.

Transitoire : qui ne dure pas éternellement, une période entre le moment où l’on quitte quelque chose d’ancien et celui où l’on commence quelque chose de nouveau.

Logement transitoire : logement temporaire fourni pour une durée de 6 à 24 mois.

Transport : moyen de se rendre d’un endroit à un autre (voiture, bus, métro, avion, etc.).

Logement et services tenant compte des traumatismes : une philosophie d’orientation pour les services aux survivants qui repose sur la compréhension de l’histoire d’une personne et de ses traumatismes antérieurs afin de l’aider au mieux.

Valable : légal.

Vision : ce que vous envisagez pour vous-même, vos objectifs, vos rêves.

Volontaire : votre choix.

Services de soutien volontaires : services utiles que vous pouvez choisir d’utiliser ou non.

Dérogation : un formulaire qui indique qu’une personne peut ne pas suivre une règle donnée.